

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du vendredi 17 février 2023
à 9 h**

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine, le vendredi 17 février 2023, à 9 h .

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs des relations avec les citoyens et du greffe*

Ouverture de la séance

10.02 Questions

CA *Direction des services administratifs des relations avec les citoyens et du greffe*

Période de questions du public

10.03 Questions

CA *Direction des services administratifs des relations avec les citoyens et du greffe*

Période de questions des membres du conseil

10.04 Ordre du jour

CA Direction des services administratifs des relations avec les citoyens et du greffe

Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 17 février 2023

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1235837001

Autoriser le versement dans le domaine public de la Ville des lots 1 111 629, 1 111 630, 1 111 631 et 1 111 632 du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Montréal, un terrain d'une superficie de 785,60 mètres carrés situé au sud, sur le boulevard Yves-Prévost, entre les avenues Azilda et Baldwin dans l'arrondissement d'Anjou, et ce, à des fins de développement communautaire, culturel et social.

District(s) : Est

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs des relations avec les citoyens et du greffe

Levée de la séance extraordinaire du 17 février 2023

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 6
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0

Josée KENNY
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le mardi 14 février 2023



Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance extraordinaire du vendredi 17 février 2023

Résolution: CA23 12025

Autoriser le versement dans le domaine public de la Ville des lots 1 111 629, 1 111 630, 1 111 631 et 1 111 632 du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Montréal, un terrain d'une superficie de 785,60 mètres carrés situé au sud, sur le boulevard Yves-Prévost, entre les avenues Azilda et Baldwin dans l'arrondissement d'Anjou, et ce, à des fins de développement communautaire, culturel et social.

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'autoriser le versement dans le domaine public de la Ville des lots 1 111 629, 1 111 630, 1 111 631 et 1 111 632 du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Montréal, un terrain d'une superficie de 785,60 mètres carrés situé au sud, sur le boulevard Yves-Prévost, entre les avenues Azilda et Baldwin dans l'arrondissement d'Anjou, et ce, à des fins de développement communautaire, culturel et social.

ADOPTÉE

40.01 1235837001

Josée KENNY

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 17 février 2023

IDENTIFICATION**Dossier # :1235837001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de la planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement dans le domaine public de la Ville les lots 1 111 629, 1 111 630, 1 111 631 et 1 111 632 du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Montréal, un terrain d'une superficie de 785,60 m ² situé au sud sur le boulevard Yves-Prévost entre les avenues Azilda et Baldwin dans l'arrondissement d'Anjou, et ce, à des fins de développement communautaire, culturel et social.

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement d'Anjou souhaite céder un terrain à l'organisme communautaire Service d'aide communautaire Anjou inc. (SAC Anjou).

L'organisme désire y faire construire un bâtiment afin d'y centraliser l'ensemble de ses services à un seul endroit (services aux aînés, services en alphabétisation et en alpha francisation, services aux aînés et familles, programme de persévérance scolaire, programme d'autonomie alimentaire).

Ce terrain d'une superficie de 785,60 m² a été rétrocédé à la Ville d'Anjou le 18 septembre 1991 en vertu de l'acte 4 431 114 mais sans aucune mention de fins d'usage.

Comme ce terrain fait présentement partie du domaine privé de la Ville centre, ce terrain aménagé en aire de détente et entretenu par l'arrondissement doit être versé au domaine public de la Ville et ce, à des fins de développement communautaire, culturel et social afin que l'arrondissement d'Anjou puisse avoir la compétence de céder ce terrain à un organisme communautaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA15 12253 Mandater la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ainsi que celle du Développement du territoire, projet de cession de terrains situés sur le boulevard Yves-Prévost au Service d'aide communautaire Anjou inc. (SAC), lots 1 111 629 à 1 111 631

DESCRIPTION

Le terrain d'une superficie de 785,60 m² est situé sur le côté sud du boulevard Yves-Prévost entre les avenues Azilda et Baldwin dans l'arrondissement d'Anjou.

La Ville de Montréal est propriétaire du terrain connu et désigné comme étant composé des

lots 1 111 629, 1 111 630, 1 111 631 et 1 111 632 du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Montréal.

Les lots visés sont actuellement utilisés par l'arrondissement à des fins d'aire de détente.

Ce terrain (ID 2464) fait présentement partie du domaine privé de la Ville et sa valeur comptable est de 0.00 \$.

JUSTIFICATION

La direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement recommande le versement de ces quatre (4) lots au domaine public de la Ville à des fins de développement communautaire, culturel et social pour les raisons suivantes :

- Les lots 1 111 629, 1 111 630, 1 111 631 et 1 111 632 du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Montréal (ID 2464) ont été acquis par la Ville d'Anjou, le 18 septembre 1991, en vertu de l'acte 4 431 114, mais sans mention de fins d'usage.
- Ce terrain aménagé en aire de détente et entretenu par l'arrondissement doit être versé au domaine public et ce, à des fins de développement communautaire, culturel et social afin que l'arrondissement d'Anjou puisse avoir la compétence de céder ce terrain à un organisme communautaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur comptable du terrain visé doit être remboursée à la Ville centre. Comme la valeur comptable des quatre (4) lots est de 0.00 \$, le terrain visé peut être transféré au domaine public de la Ville à des fins de développement communautaire, culturel et social et ce, sans frais.

IMM ID 2464

Dossier code : 31H12-005-3574-02

Lots : 1 111 629, 1 111 630, 1 111 631 et 1 111 632

Localisation: Côté sud du boulevard Yves-Prévost, de l'avenue Baldwin à l'avenue Azilda

Arrondissement: Anjou

Catégorie d'immeuble : RF = Réserve foncière

Superficie du terrain : 785,60 m²

Valeur aux livres : 0\$

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements pour la solidarité, l'équité et l'inclusion.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption d'une résolution par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Gérard TRUCHON, Service de la stratégie immobilière

Lecture :

Gérard TRUCHON, 24 janvier 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie C. BOUTIN
commissaire - développement économique

Tél : 514-493-8088

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-01-12

Réjean BOISVERT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)

Tél :

514 493-5179

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Réjean BOISVERT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)

Tél : 514 493-5179

Approuvé le : 2023-01-19

Dossier # : 1235837001

**Unité administrative
responsable :**

Arrondissement Anjou , Direction de l'aménagement urbain et
des services aux entreprises , Division de la planification urbaine

Objet :

Autoriser le versement dans le domaine public de la Ville les lots
1 111 629, 1 111 630, 1 111 631 et 1 111 632 du cadastre du
Québec, de la circonscription foncière de Montréal, un terrain
d'une superficie de 785,60 m² situé au sud sur le boulevard
Yves-Prévost entre les avenues Azilda et Baldwin dans
l'arrondissement d'Anjou, et ce, à des fins de développement
communautaire, culturel et social.



Fiche terrain.pdf GDD Fiche terrain Anjou.pdf



GDD 1235837001 Grille d'analyse Montréal 2030.pdf

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie C. BOUTIN
commissaire - developpement economique

Tél : 514-493-8088

Télécop. :

Identification

imm_id: 2464

N° DOSSIER :

N° CODE : 31H12-005-3574-02

Localisation :

Côté SUD du boulevard YVES-PRÉVOST, de l'avenue BALDWIN à l'avenue Azilda

Arrondissement :

(09) Anjou

Adresse :

99999 avenue Azilda

Nom de l'immeuble :



Description générale

Catégorie : RF = Réserves foncières

Développable : À analyser

Vocation : Terrain vacant - entretenu

Plan d'action : À déterminer

Évaluation municipale

Terrain : 377,000.00\$
 Bâtiment : 0.00\$
 Totale : 377,000.00\$

Dimensions terrain (unités impériales)

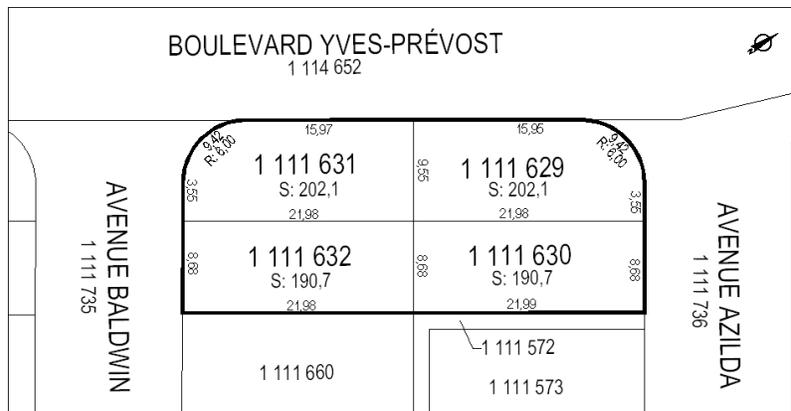
Frontage : 144,22
 Profondeur : 59,81
 Superficie : 8456.4

Éléments significatifs

- égout
- aqueduc
- gaz
- électricité aérienne
- électricité sous-terrain
- rue asphaltée
- trottoir

Normes réglementaires (à être utilisées en complément du règlement d'urbanisme)

N° UEV	Règlement municipal	Catégorie d'usage	Hauteurs		Étages		Taux d'impl.	Superficie	Densité maximale
			min.	max.	min.	max.			
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A



Informations complémentaires

Date de mise à jour :

2014-10-21 15:37:30

Date d'impression :

11-01-2023

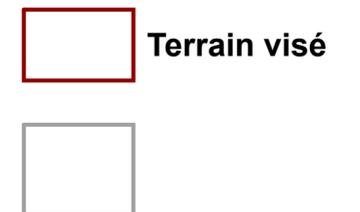


Direction des stratégies et transactions immobilières

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement. La Ville, ses employés, les membres de son comité exécutif et de son conseil municipal ne sauraient être tenus responsables d'erreur ou d'omission relative aux informations contenues dans le présent document.

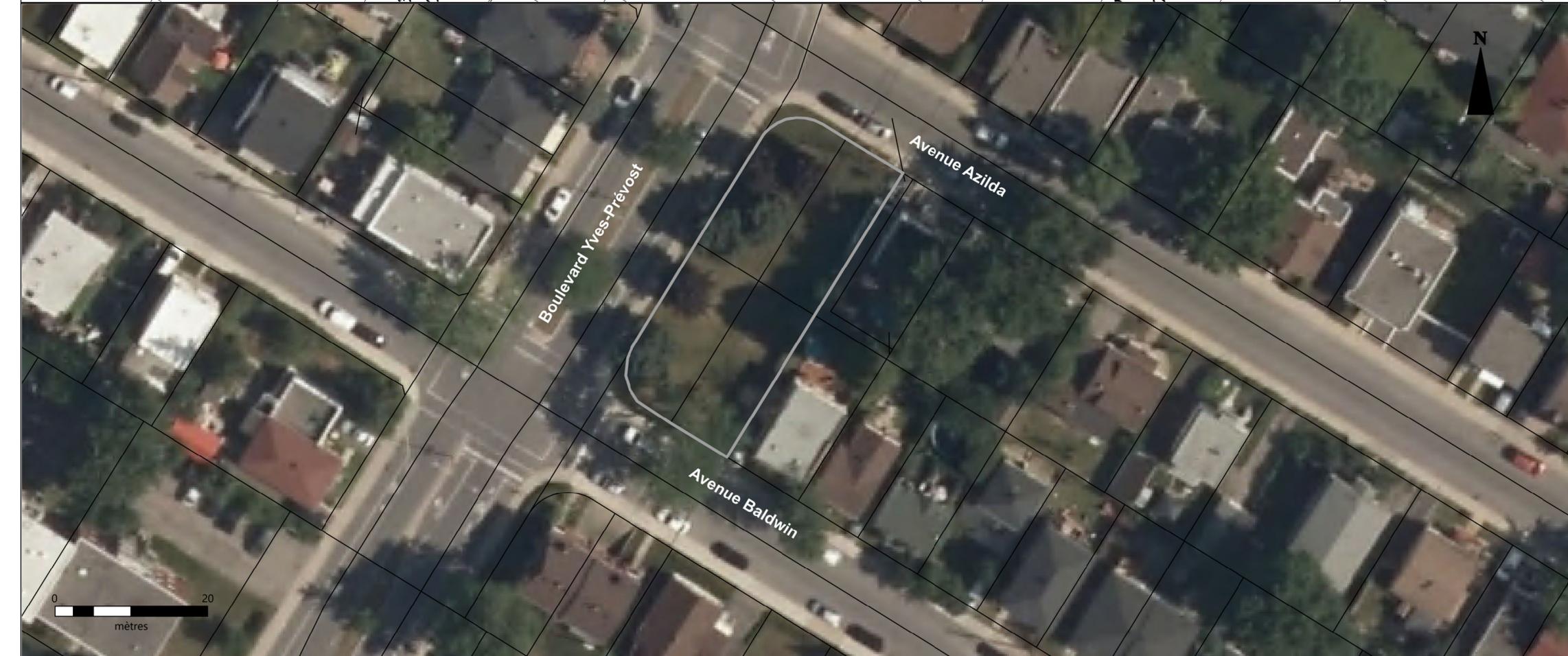
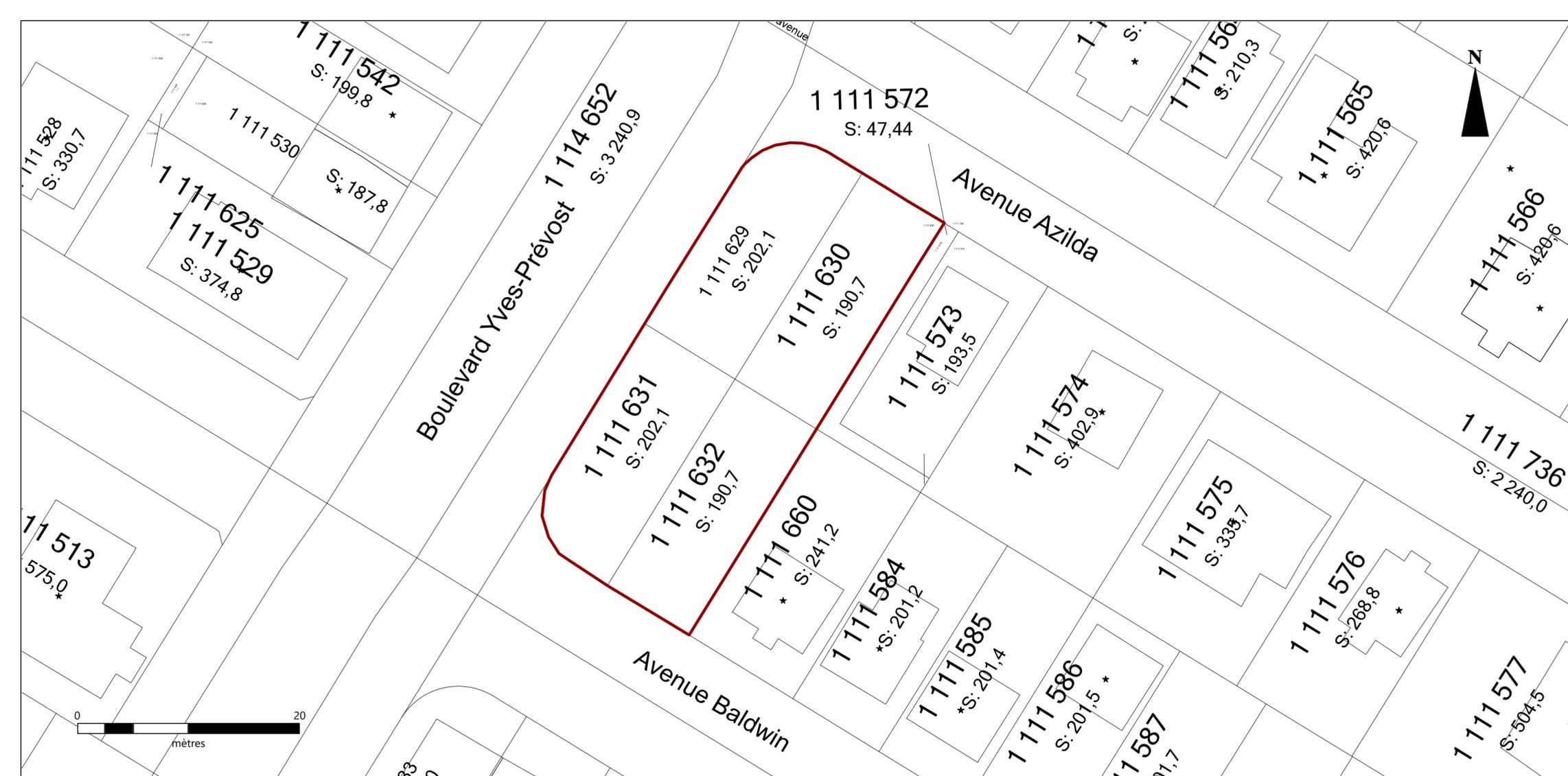
Localisation :
 Côté sud du boulevard Yves-Prévost, de l'avenue Baldwin à l'avenue Azilda

Superficie totale :
 785,60 m²



Cette carte a été préparée pour notre service seulement. C'est une représentation graphique approximative du territoire. Elle n'a aucun caractère officiel et ne doit pas servir à la rédaction d'une description officielle de terrain ni à aucun calcul exact. Nous déclinons toute responsabilité résultant d'erreur ou d'omission.

2023-01-12



Grille d'analyse **Montréal 2030**

Numéro de dossier : 1235837001

Unité administrative responsable : DAUSE Anjou

Projet : Autoriser le versement dans le domaine public de la Ville les lots 1 111 629, 1 111 630, 1 111 631 et 1 111 632 du cadastre du Québec, de la circonscription foncière de Montréal, un terrain d'une superficie de 785,60 m² situé au sud sur le boulevard Yves-Prévost entre les avenues Azilda et Baldwin dans l'arrondissement d'Anjou, et ce, à des fins de développement communautaire, culturel et social.

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>s. o.</i>
1. Votre dossier contribue-t-il à l' atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	X		
2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? <i>(6) Tendre vers l'élimination de la faim et améliorer l'accès à des aliments abordables et nutritifs sur l'ensemble du territoire.</i> <i>(9) Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire.</i>			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu ? <i>La cession permettra au SAC Anjou d'y construire un bâtiment pour y centraliser et maintenir l'ensemble de tous ses services communautaires :</i> <ul style="list-style-type: none">• <i>le programme d'autonomie alimentaire</i>• <i>le service en alphabétisation et en alpha francisation</i>• <i>les services aux aînés et familles</i>• <i>le programme de persévérance scolaire</i>			

Section B - Test climat

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	oui	non	s. o.
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment : <ul style="list-style-type: none"> ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050 			x
2. Votre dossier contribue-t-il à la diminution des vulnérabilités climatiques , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			x
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			x

Section C - ADS+*

Veillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses

	oui	non	s. o.
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : <ul style="list-style-type: none"> a. Inclusion <ul style="list-style-type: none"> ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion b. Équité <ul style="list-style-type: none"> ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale c. Accessibilité universelle <ul style="list-style-type: none"> ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal 			x
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			x

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle